

Syctom

Enjeux et actualités du traitement des ordures ménagères de l'agglomération parisienne

magazine

03 actualités

Grenelle :
le SYCTOM
sur les rails



04 ensemble

**Ambassadeurs
du tri :**
un territoire
à conquérir



à la une

Sevran

Tri de proximité

Onze communes proches desservies, 10000 tonnes de collectes sélectives triées chaque année, le centre de tri à Sevran répond à un enjeu territorial de taille : installer des unités de traitement au plus près de la production des déchets.



Le centre de tri des collectes sélectives à Sevran réceptionnera ses premières tonnes en mai prochain.

Le nouveau centre de tri des collectes sélectives du SYCTOM à Sevran, en Seine-Saint-Denis, illustre la nouvelle politique de gestion des déchets ménagers dans l'agglomération parisienne : installer les unités de traitement au cœur des aires de production des déchets. À partir du mois de mai prochain, cette

logique de proximité permettra à onze communes proches de Sevran (10 kilomètres en moyenne) de livrer les collectes sélectives de leurs habitants.

Chaque année, 10000 tonnes de matériaux recyclables seront triées avant d'être envoyées vers les filières de recyclage. Une capacité de traitement ●●●

05 décryptage

**Le tri
des collectes
sélectives
à Isséane**

06 dossier

**Tri des
déchets :**
tous acteurs !





La ligne de tri des collectes sélectives à Sevrans fonctionnera avec une équipe de jour et traitera 40 tonnes de collectes sélectives par jour.

●●● adaptée à ce bassin de production de déchets et qui permet une parfaite intégration du bâtiment à son environnement direct.

Un bâtiment intégré

Situé près d'une zone pavillonnaire, le centre de tri a été conçu pour limiter au minimum les impacts liés à son activité. Son emprise au sol a été réduite pour augmenter la surface des espaces verts. Les abords de la façade ouest, visibles depuis la zone pavillonnaire, sont bordés d'un haut talus planté d'arbres, réduisant ainsi l'impact visuel et acoustique du bâtiment. Soucieux d'inscrire ses installations dans une démarche respectueuse du cadre de vie, le SYCTOM a signé avec les élus de la ville de Sevrans et du SITOM 93

une charte de qualité environnementale en septembre 2006. Cette dernière définit un certain nombre d'engagements pris par le Syndicat pour garantir la bonne marche de son équipement. Valable tout au long de la vie du centre, elle précise, entre autres, les mesures prises en faveur de l'insertion paysagère, de l'information du public ou encore des performances énergétiques avec, par exemple, la présence de panneaux solaires en toiture du bâtiment pour la production d'eau chaude sanitaire.

Un outil de travail sûr et de qualité

Un centre de tri est un outil industriel aux techniques éprouvées et sans cesse améliorées. À Sevrans, les agents de tri bénéficient des recommandations de

Le centre de tri en chiffres

- **350 000 habitants de onze communes proches desservis** (Aulnay-sous-Bois, Le Blanc-Mesnil, Clichy-sous-Bois, Coubron, Les Pavillons-sous-Bois, Le Raincy, Livry-Gargan, Sevrans, Tremblay-en-France, Vaujours et Villepinte)
- **31 à 34 employés**, dont 17 agents trieurs
- **10 000 tonnes par an** de collectes sélectives triées dans le centre.

Elles sont composées de journaux, revues, magazines ; de cartons d'emballage ; de briques alimentaires ; de canettes et boîtes de conserve en acier et aluminium ; de bouteilles en plastique transparent et opaque.

- **11 321 m² de surface, dont 2 600 m² d'espaces arborés**
- **13,8 millions d'euros HT** d'investissement

l'INRS sur l'ergonomie des postes de travail en centres de tri. Les matériaux des cabines de tri ont été choisis pour leurs performances acoustiques et chacune d'elles est équipée de systèmes de ventilation et de traitement des poussières. Un peu plus d'une trentaine d'employés devraient travailler à Sevrans. Ils seront recrutés en priorité auprès de la population locale. Le centre de tri réceptionnera les collectes sélectives pré-triées par les habitants. D'où l'importance pour ces derniers de respecter les consignes de tri de leur commune en jetant le bon déchet dans le bon bac !

Dix bennes en moyenne déverseront chaque jour leur chargement dans ce centre. Après un contrôle qualité systématique du contenu, celui-ci est envoyé sur un tapis de tri s'il convient aux exigences du Syndicat. Le tri des déchets s'effectue mécaniquement puis manuellement. En bout de chaîne, les éléments triés sont compactés sous forme de «balles» par familles de matériaux recyclables (carton, papier, plastiques, acier...). Chaque jour, environ trois camions emportent ces balles vers les filières de recyclage pour donner une seconde vie à nos déchets !

baromètre

Zoom sur... La baisse des emballages ménagers en France

Éco-Emballages et l'Ademe, avec le concours de l'Adelphi, ont piloté une étude sur «le gisement des emballages ménagers en France» réalisée par Estem. Cette étude «consiste à quantifier le gisement des emballages ménagers pour l'année 2006 et à analyser les évolutions constatées depuis 1994». Des tendances encourageantes.

-5% C'est la baisse constatée des tonnages d'emballages ménagers en France entre 2003 et 2006, soit 236 000 tonnes en moins sur cette même période. Les emballages ménagers représentent aujourd'hui 4,4 millions de tonnes par an.

◆ **-10,6%** C'est la diminution de la part des bouteilles d'eau dans le nombre total des produits emballés. La réduction, entre 2003 et 2006, atteint des niveaux sans précédent avec **un demi-milliard** (hors économat* et sacs de caisse) d'emballages ménagers en moins sur cette période.

* L'économat regroupe tous les emballages des produits conditionnés en magasin (charcuterie, fromage, viande...).

◆ Globalement, depuis 1997, le tonnage des emballages ménagers a baissé de **10%**. Une diminution constante estimée à **1%** chaque année. Sur la période 2003-2006, cette décroissance s'accroît, avec une baisse pratiquement deux fois plus importante que les années précédentes.



Depuis quelques années déjà, une large part des investissements du SYCTOM est consacrée au tri-recyclage et à la méthanisation. Son objectif - comme celui du Grenelle - est de limiter la part d'enfouissement et d'incinération des déchets.

Grenelle de l'environnement

Le SYCTOM sur les rails

Publiés fin 2007, les objectifs de la table ronde sur les déchets du Grenelle de l'environnement sont en phase avec les axes de travail du Syndicat.

Moins de déchets, plus de recyclage et une diversification des filières de traitement visant à limiter la part d'enfouissement et d'incinération au profit, notamment, de la méthanisation... À première vue, la plupart des recommandations de la table ronde sur les déchets du Grenelle de l'environnement reprennent les axes de travail développés par le Syndicat depuis 2001. Ces prochaines années, une large part des investissements du SYCTOM sera consacrée au tri-recyclage et à la méthanisation. Son objectif - comme celui du Grenelle - est de limiter la part d'enfouissement et d'incinération des déchets. Un plan pluriannuel de réduction et de prévention des déchets a été établi dans ce sens (2005-2009), et deux projets de

méthanisation sont prévus d'ici à 2012. Les engagements du SYCTOM portent, notamment, sur une diminution de 300 000 tonnes par an de déchets envoyés vers l'enfouissement et l'incinération. Le plan de prévention cherche, pour sa part, à favoriser, en les cofinçant, les opérations de sensibilisation des communes adhérentes (Stop Pub; cabas réutilisables; DEEE...). Même sur les objectifs chiffrés, le Syndicat reste proche des ambitions affichées par le Grenelle. L'un des principaux souhaits des participants est de parvenir à réduire de 5 kg/an/habitant sur cinq ans les déchets ménagers. Un chiffre là aussi assez proche de la tendance observée sur le territoire du SYCTOM. Entre 2001 et 2007, le volume total de déchets reçu

dans ses centres est passé de 520 kg/an/habitant à 502 kg/an/habitant, soit une réduction de 18 kg! Entre 2006 et 2007, la baisse paraît moins nette, avec une diminution supplémentaire sur une année de 2 kg/an/habitant. Des résultats encourageants, pour peu que la tendance à la baisse se confirme et... s'amplifie. Parmi les autres priorités affichées par les participants, celle de voir une augmentation du taux de «déchets ménagers ou assimilés orientés vers le recyclage matière ou organique». Ce dernier, estimé sur le plan national à 24% en 2004, doit passer à 35% en 2012. Sur son périmètre, pour l'année 2007, le SYCTOM a évalué à 21,5% la part de déchets dirigée vers les filières de recyclage matière ou

2001-2007

L'évolution des tonnages du SYCTOM



Ordures ménagères :
une baisse régulière de la production, qui est passée de **442 kg/an/hab.** à **404 kg/an/hab.**



Collecte sélective :
un doublement des volumes de collectes sélectives, qui sont passés de **16 kg/an/hab.** à **32 kg/an/hab.**



Objets encombrants :
une progression légère et irrégulière de **36 kg/an/hab.** à **39 kg/an/hab.**



Total des déchets ménagers (verre et déchetterie compris) :
malgré des hauts et des bas entre 2002 et 2004, la tendance générale à la réduction du volume se confirme depuis 2005, le tonnage global passant de **520 kg/an/hab.** à **502 kg/an/hab.**

organique, soit 528 669 tonnes (mâchefers compris). D'ici à 2012, avec l'ouverture de centres de tri de collectes sélectives supplémentaires à Sevran (voir p. 1 & 2) et Paris XV, ou encore de deux unités de méthanisation en Seine-Saint-Denis, le Syndicat dispose d'une importante marge de progression pour atteindre l'objectif des 35%. Entre autres propositions, la table ronde recommande d'augmenter la participation du producteur aux coûts de gestion des déchets, d'harmoniser les couleurs des bacs et les consignes de tri au niveau national ou encore d'instituer une redevance incitative sur le modèle de la REOM ou d'une TEOM avec une part fixe et une part variable en fonction de la quantité individuelle de déchets produits...

Plan de prévention Mises en place successives

Le plan de prévention des déchets a été voté à l'unanimité par le Conseil de Paris le 19 décembre 2007. **Élaboré en partenariat avec les entreprises, les associations et les organismes publics intéressés, il est constitué de 51 propositions qui guideront l'action des services au cours des prochaines années. Quelques mois auparavant, les communes de Vincennes, de Montreuil et le SITOM 93 s'étaient engagés sur la même voie.**

Grand Prix de l'environnement Nanterre et Pantin primées

Lors de la 11^e édition du Grand Prix de l'environnement 2007 des villes d'Ile-de-France, **deux collectivités membres du SYCTOM se sont partagé le Grand Prix. Pantin (93) a été récompensée pour son Agenda 21, ayant placé au cœur de sa réalisation la concertation et l'éducation à l'environnement et au développement durable. Nanterre (92) a été primée pour son plan climat territorial intégrant la méthode «bilan carbone» sur les bâtiments municipaux. Dans la catégorie «gestion des déchets, valorisation et prévention», le premier prix est partagé entre les communes de Montreuil-sous-Bois (93) et Janville-sur-Juine (91).**

Ambassadeurs du tri Un territoire à conquérir

De récents accords nationaux ont impulsé une nouvelle dynamique au métier d'ambassadeur du tri. Sur le territoire du SYCTOM, comme ailleurs, leur nombre est en augmentation.

Depuis la fin des années 1990, les ambassadeurs du tri (ADT) œuvrent au plus près des habitants pour améliorer la collecte sélective. Un accord national, signé le 31 mai 2006¹, a donné un coup d'accélérateur à ces emplois de proximité. Aujourd'hui, plus de 160 ambassadeurs du tri travaillent dans les collectivités membres du SYCTOM. Ces dernières années, certaines communes adhérentes ont fait d'importants efforts de recrutement en la matière comme, par exemple, les villes de Colombes (5 ambassadeurs du tri recrutés), Ivry-sur-Seine (4), Boulogne-Billancourt (3), Bagneux (2), Aulnay-sous-Bois (2), etc.

Paris met les bouchées doubles

La Ville de Paris s'est donné comme objectif d'embaucher 60 nouveaux ambassadeurs du tri d'ici à fin 2008, via les associations d'insertion. «Le principal critère de recrutement est la capacité du candidat à communiquer, car il s'agit d'un travail de contact et de pédagogie», précise Marie-Claude Melczer, de la mission Collectes à la direction Propreté. Après une formation spécifique en interne, les nouveaux embauchés, regroupés par équipes de 10 environ, interviennent quartier par quartier durant douze semaines, couvrant ainsi peu à peu les arrondissements de la capitale. Leur action consiste



Les ambassadeurs ou animateurs de tri interviennent directement auprès des habitants pour rappeler les consignes de tri à respecter.

«Les ambassadeurs du tri vont au contact des habitants, via le porte-à-porte et des animations dans des lieux publics.»

notamment à contacter les gardiens d'immeuble, à animer des kiosques pédagogiques devant les écoles ou la mairie d'arrondissement. Avec succès, puisque dans les 19^e et 20^e arrondissements, le taux de déclassement des bennes est passé de 40% à 5% à la suite de leur action. En 2007, l'Union sociale pour l'habitat (USH) et Éco-Emballages unissent leurs efforts pour proposer un dispositif de soutien spécifique à la communication dans les quartiers d'habitat social². Le SEAPFA (Syndicat d'équipement et d'aménagement des pays de France et de l'Aulnoye³)

s'est saisi de cette opportunité. «La société d'HLM Toit et Joie souhaitait se doter d'un ADT dédié à son patrimoine, explique Daouda Sanogo, adjoint au chef de service des activités Déchets. Malgré nos trois ADT, nous n'avions pas les ressources suffisantes pour répondre directement aux problématiques de l'habitat social en matière de tri. Nous avons donc décliné localement le dispositif de soutien national en signant, en janvier 2008, une convention avec Toit et Joie pour créer un nouveau poste d'ADT.» Concrètement, l'ADT embauché par Toit et Joie a été formé par le SEAPFA, qui met à sa disposition tous les outils de communication – affiches, guide du tri, tracts – nécessaires à l'exercice de sa mission. Le SEAPFA reverse à Toit et Joie le soutien financier d'Éco-Emballages, soit 10000 euros par an.

1. Accord-cadre signé le 31 mai 2006 par le ministère de l'Écologie et du Développement durable, l'Association des maires de France, Éco-Emballages, Rudologia (organisme de formation spécialisé) fixant l'objectif d'embaucher 3000 ADT d'ici à la fin 2008.

2. Selon cet accord du 24 mai 2007, Éco-Emballages s'est engagé à soutenir la création de 500 postes d'ADT employés par les bailleurs, dans le cadre de conventions passées avec les collectivités locales.

3. Le SEAPFA regroupe les communes de : Aulnay-sous-Bois, Le Blanc-Mesnil, Drancy, Tremblay-en-France, Sevran, Villepinte.

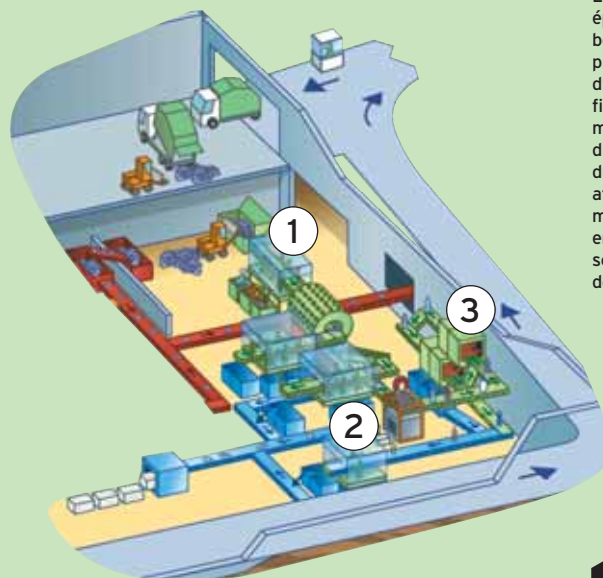
Le tri des collectes sélectives à Isséane

Isséane, nouveau centre multifilière de traitement des déchets ménagers, compte une ligne de tri des objets encombrants et une ligne de tri des collectes sélectives.

Ce centre de tri se distingue par son caractère très automatisé. La multiplication et l'amélioration des outils permettent d'orienter les missions des agents de tri vers un contrôle qualité du travail des machines. Pour autant, le tri manuel reste la clé d'une valorisation matière efficace. Le centre trie les matériaux reçus en mélange. Il les sépare par catégorie* avant de les envoyer vers les filières de recyclage qui leur donneront une seconde vie. Les déchets non recyclables - les refus de tri - sont envoyés, juste à côté, vers l'unité de valorisation énergétique.

* Journaux-magazines, autres papiers, cartons, briques alimentaires, acier, aluminium, différents plastiques (PET incolore, PET coloré, PEHD opaque), métaux ferreux et non ferreux issus des encombrants, mais aussi le bois, ou même les gravats, les DEEE et le petit électroménager.

1 Après avoir subi un contrôle qualité lors de son déchargement, le contenu des bennes de collecte sélective arrive dans une cabine de pré-tri où sont retirés les gros volumes (grands cartons) et les indésirables (sacs plastiques, verre...). Il passe ensuite dans un trommel. Ce crible rotatif sépare les produits selon leur taille en trois flux (fin, moyen, grand), afin de les orienter vers d'autres étapes de tri.



2 La fraction moyenne, composée de papiers et d'emballages, passe sur un crible à disques qui sépare les corps plats des corps creux. Ces derniers (canettes, boîtes de conserve, bouteilles plastiques) passent sous un séparateur magnétique qui récupère les éléments en acier, conditionnés ensuite par la presse à paquets.

3 Le flux majoritaire des corps creux - bouteilles en plastique - passe successivement sous deux machines de tri optique à reconnaissance infrarouge. La première trie les plastiques épais (produits d'entretien, bouteilles de lait...), des plastiques plus fins (bouteilles d'eau, de soda...). Le plastique fin est dirigé vers la deuxième machine de tri optique, qui distingue le plastique clair du coloré. Après la séparation affinée manuellement, chaque matériau est conditionné en balles pour préparer son transport vers la filière de recyclage appropriée.

à noter Le centre de tri d'Isséane compte :

- 83 convoyeurs ;
- 1 broyeur pour les refus de tri ;
- 8 séparateurs mécaniques, dont 2 séparateurs optiques ;
- 2 presses (1 à balles et 1 à paquets).

Questions-réponses



Que recouvre le compost agricole ?

La valorisation agronomique des déchets organiques recouvre deux catégories de produits différents. Dans un cas, le produit conserve le statut de déchet et relève de la réglementation sur le contrôle de l'épandage. Dans l'autre cas, la transformation du déchet génère une matière fertilisante ou un support de culture, dit compost agricole.

À quelles conditions est-il sur le marché ?

Le compost agricole à partir de déchets organiques relève de la norme NFU 44-051, qui a subi plusieurs révisions depuis sa création, en 1981. Le dernier arrêté¹ portant sur cette norme introduit de nouveaux types de produit tel le compost vert, mais aussi de nouveaux critères et modalités de contrôle, encadrés par la réglementation sur les produits fertilisants.

Quelles sont les exigences de la norme NFU 44-051 ?

La norme tend vers une plus grande exigence en termes d'innocuité du compost agricole. C'est pourquoi, nos poubelles d'ordures ménagères résiduelles ne doivent pas contenir de déchets toxiques ou autres produits polluants (piles, DEEE², solvants, verre...)

pour éviter de retrouver, après traitement par méthanisation, ces substances dans le compost agricole.

1. DEEE : Déchets d'équipements électriques et électroniques.
2. Arrêté du 24 août 2007.

Tri des déchets Tous acteurs !

Faire le bon geste de tri en veillant à bien orienter le déchet, en fonction de ses caractéristiques, vers la filière appropriée est un enjeu crucial pour garantir la qualité de la valorisation des déchets.



Le SYCTOM met à la disposition de ses communes adhérentes un ensemble d'outils de communication. Ici, des extraits de bandes dessinées de sensibilisation. Pour en savoir plus, rendez-vous sur www.syctom-paris.fr dans l'espace collectivités.

Un déchet mal orienté est un déchet mal traité. Aujourd'hui, pour garantir le bon traitement des déchets, tous les acteurs (habitants, communes, SYCTOM) sont concernés ! Deux comportements clés doivent s'imposer. Le premier concerne la prévention. Elle vise à réduire le volume

global de déchets et s'appuie sur un principe simple, «le meilleur déchet est celui qui n'est pas produit».

Limiter sa production de déchets

Tout un chacun doit, au quotidien, veiller à limiter sa pro-

duction. Pour cela, un certain nombre de gestes simples et d'outils existent, comme utiliser un sac-cabas à la place des sacs de caisse jetables, apposer l'autocollant Stop Pub sur sa boîte aux lettres, consommer l'eau du robinet, éviter les suremballages, etc.

Le geste du tri

Le deuxième comportement réside dans le geste de tri. Ce dernier progresse chez l'habitant, mais demande à être amélioré. Dans cette recherche d'amélioration, la commune a un rôle de premier plan à jouer. Notamment en répétant continuellement ses consignes de tri et/ou, par exemple, en développant les dispositifs spécifiques de collecte, comme les déchetteries de proximité, notamment pour les déchets ménagers dits «spéciaux» (DMS) - ceux que l'on ne doit surtout pas jeter dans les bacs mis à disposition par les communes, mais veiller à bien déposer, en fonction de leurs spécificités, au bon endroit (produits toxiques, piles et batteries, DEEE...). Alors que les filières de valorisation par type de déchets se développent et que des modes de traitement complémentaires se mettent en place (voir encadré), chacun a son rôle à jouer. Tous acteurs !

Élimination : la complémentarité recherchée

Les acteurs de l'élimination des ordures ménagères ne privilégient pas qu'une seule méthode de traitement. Ils s'appuient aujourd'hui sur une palette de techniques complémentaires permettant la valorisation - matière, organique, énergétique - des déchets. Ainsi, sur cette échelle de la complémentarité, le premier échelon est occupé par la prévention, avec l'idée que «le meilleur déchet est celui qui n'est pas produit». Nous retrouvons ensuite le «réemploi» au travers, notamment, du tissu associatif (recycleries, ressourceries). Un mode de traitement basé sur le principe du «ce que vous jetez peut être utile à un autre». Le tri et la méthanisation constituent les étapes suivantes et permettent la valorisation matière et organique des déchets qui, après recyclage, entrent dans la fabrication de nouveaux produits (papier journal, laine polaire, compost, etc.). Enfin, la valorisation énergétique par incinération s'impose pour l'élimination des ordures ménagères résiduelles (OMR). Celles qui restent après toutes ces étapes franchies servent, en effet, à fournir de l'électricité et du chauffage urbain.

Le tri des déchets : un engagement pour tous les acteurs !



À savoir

Meilleure est la qualité du tri, meilleure est la valorisation

Collecte sélective



Près de **30%** des déchets présents dans les collectes sélectives des habitants sont encore des indésirables ! (erreurs de tri, sacs plastiques, verre, emballages souillés, imbriqués ou placés dans des sacs...).

Verre



150 000 tonnes de verre sont encore présentes dans la poubelle d'ordures ménagères, soit près de **8%** du volume total. C'est trop ! Les emballages en verre doivent être collectés à part pour être recyclés.

Objets encombrants (OE)



«Monstres» pour certains, «volumineux» pour d'autres, les objets encombrants comptent pour **40 kg/an/hab.**, soit **200 000 tonnes** chaque année.

Trop souvent, ils contiennent n'importe quoi ou se retrouvent n'importe où !

Déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE)



Afin d'éviter des pollutions, depuis novembre 2006, les déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE) doivent être collectés à part et traités dans des filières dédiées.

Déchets ménagers spéciaux (DMS)



Contenant des produits toxiques, ces déchets polluent durablement l'environnement et peuvent nuire à la santé des populations. Ils ne doivent pas être jetés avec les ordures ménagères, ni en collecte sélective, ni avec les encombrants !



Habitants

Respecter les consignes de tri de sa commune et faire des choix

- Suivre les consignes de tri de sa commune pour les emballages et les journaux-magazines.
- Jeter les emballages bien vidés, mais non lavés.
- Ne pas jeter les sacs de caisse et autres films plastiques dans ce bac.

- Déposer les emballages en verre (bouteilles, pots et bocaux) dans les conteneurs placés sur la voie publique.
- Ou bien les placer dans les bacs dédiés si une collecte en porte-à-porte existe dans la commune.

- Privilégier le réemploi par des dons à des associations ou à des particuliers.
- Déposer les gros volumes en déchetterie.
- Respecter les consignes de la commune pour la collecte des encombrants en porte-à-porte.
- **Ne pas jeter d'ordures ménagères et de déchets toxiques dans la collecte des encombrants.**

- **Privilégier le système du «1 pour 1»** : pour un appareil neuf acheté, le commerçant reprend l'ancien.
- Hors achat, se débarrasser d'un équipement électrique ou électronique usagé en l'apportant en déchetterie, en veillant à ne pas l'endommager.
- Penser à donner les appareils en état de fonctionnement à des associations.

- Rapporter les piles, les accus, les batteries dans les points de vente et les déposer dans les colonnes prévues à cet effet.
- Déposer en déchetterie ou dans les points d'accueil des DMS les pots de peinture et vernis, solvants, batteries et accumulateurs, huiles de vidange...

Communes

Sensibiliser les habitants au recyclage des déchets

- Informer les habitants sur le terrain et limiter les erreurs de tri grâce à un réseau d'**ambassadeurs de tri**.
- Rappeler régulièrement les consignes et règles de tri à l'aide d'un guide ou d'un aide-mémoire. Communiquer dans les éditions municipales (bulletin, bilan annuel).
- Former les agents et prestataires de collecte au contrôle qualité des collectes.
- Informer les employés municipaux sur le tri et la valorisation pour une administration exemplaire.

- Développer les points d'apports volontaires à proximité des zones de consommation.
- Renforcer la communication et rappeler les consignes de tri du verre auprès des habitants.

- Développer les déchetteries, service de proximité pour les habitants.
- Créer une déchetterie fixe ou mobile sur le territoire communal par tranche de 30 000 à 50 000 habitants.
- Veiller à la qualité des collectes spécifiques d'encombrants.

- Informer les habitants de la reprise obligatoire en «1 pour 1» par les commerçants pour tout appareil électrique ou électronique acheté.
- Adapter les déchetteries à cette nouvelle filière par l'aménagement de zones de tri et de stockage spécifiques de ces appareils.
- Organiser des points d'accueil et/ou de regroupement des DEEE dans la commune.

- Sensibiliser les habitants au tri de ces déchets toxiques.
- Recommander l'utilisation des lieux de dépôt dédiés (déchetteries, magasins d'achat).
- Développer les points d'apports volontaires dans les lieux publics dépendant de la commune.
- Adapter les déchetteries par l'installation d'équipements spécifiques de stockage des déchets ménagers spéciaux.



SYCTOM

Se positionner comme un lieu de ressources en faveur de la qualité des collectes séparatives

- Apporter aux communes un soutien sur les collectes sélectives (125,89 €/tonne).
- Favoriser les échanges d'expériences et de bonnes pratiques avec et entre les services déchets des communes, en vue d'améliorer la qualité des collectes sélectives.
- Mettre à disposition des outils de sensibilisation sur la valorisation et la prévention des déchets : **www.syctom-paris.fr** > espace collectivités

- Sensibiliser les collectivités adhérentes au coût de traitement supplémentaire induit par ce flux inutilement laissé dans les ordures ménagères, alors qu'il est normalement pris en charge par une filière de recyclage dédiée.

- Soutenir financièrement les collectivités pour la construction ou l'amélioration des déchetteries.
- Mobiliser les services déchets des communes sur l'importance de ne pas retrouver d'ordures ménagères ou déchets spéciaux (peinture, huile, batteries, etc.) dans les collectes, pour permettre une bonne valorisation.

- Adapter les déchetteries du SYCTOM à la réception des DEEE.
- Contractualiser avec les éco-organismes désignés pour cette nouvelle filière.
- Subventionner les collectivités adhérentes pour l'adaptation des déchetteries.
- Mener avec l'appui des adhérents une campagne de communication grand public sur le principe du «1 pour 1», en mettant à leur disposition des outils prêts à l'emploi.

- Informer les communes adhérentes de la dangerosité de ces déchets et des dispositifs de collecte à mettre en place.
- Inciter à l'utilisation des filières de collecte dédiées.

Denis Penouel, directeur de la production et du développement à la Compagnie parisienne de chauffage urbain (CPCU)

«Les leviers d'action reposent sur la sensibilisation»



Après des années passées au SYCTOM, vous avez récemment intégré la CPCU, quelles sont vos premières impressions ?

J'ai été frappé par le parallèle très marqué entre gestion des déchets et gestion des énergies. Dans ces deux domaines, les stratégies sont fondées sur un même objectif de réduction à la source. Les responsabilités sont également partagées entre producteurs, pouvoirs publics et consommateurs, tandis que l'efficacité des programmes d'action dépend tout aussi fortement du degré de conscience de la population et de sa participation. Qu'il s'agisse de produire moins de déchets ou d'économiser les sources d'énergies fossiles, les leviers d'action reposent sur la

sensibilisation et la prévention en vue de changer les comportements. Une autre similitude réside dans l'impérieuse obligation de diversification, que ce soit pour le traitement des ordures ménagères ou pour l'approvisionnement des sources d'énergie.

Quelles conclusions tirez-vous de ce constat ?

La quête d'énergies alternatives de proximité et le développement de nouveaux modes de traitement des ordures ménagères sont tout à fait complémentaires. Grâce à ses usines d'incinération avec récupération d'énergie, le SYCTOM fournit 50% des besoins de chauffage de la Ville de Paris, à partir de ressources locales en grande partie non fossiles. Durant la période de transition, qui durera plusieurs dizaines d'années, il est de notre responsabilité d'exploiter cette «ressource fatale», qui, si elle n'était pas incinérée, pourrait en décharge avec des émissions de CO₂ considérables. Cependant, les déchets ne doivent pas être considérés comme une ressource indéfiniment renouvelable, car ce

serait en contradiction avec la stratégie de réduction à la source.

Quel regard portez-vous sur l'évolution du traitement des déchets ?

Il faut aller toujours plus loin dans la diversification. En effet, certains produits n'ont strictement rien à faire dans un four à incinération, car ils ne participent pas à la production d'énergie. Aujourd'hui, le développement de nouvelles filières de traitement (DEEE, tissus...) et l'évolution des technologies permettent de prendre davantage en compte la diversité des matériaux existant dans les déchets ménagers*, afin d'en tirer le meilleur parti.

La méthanisation est désormais considérée comme un mode de traitement à part entière. Son potentiel de valorisation est très ouvert : biocarburant, transformation en chaleur pour alimenter un réseau de chauffage, injection du biogaz dans le réseau de distribution de gaz ou injection d'énergie dans le réseau d'électricité, compost. Tous les modes de traitement sont complémentaires. En aucun cas il ne faut opposer la méthanisation à l'incinération et l'incinération au recyclage.

* Tels que les inertes (verre, aluminium, métaux) et l'eau, présente de manière diffuse à hauteur de 30%.

«Les responsabilités sont partagées entre producteurs, pouvoirs publics et consommateurs.»

à savoir

Journées portes ouvertes à Saint-Ouen et à Nanterre

Le SYCTOM propose au public, comme chaque année, de découvrir ses centres de traitement des déchets. Rendez-vous le dimanche 18 mai de 10h30 à 17 heures au centre de valorisation énergétique, à Saint-Ouen, et, au mois de juin, au centre de tri des collectes sélectives, à Nanterre. Pour plus d'informations : www.syctom-paris.fr

Salon de la nouvelle ville

Les 3, 4 et 5 juin prochain, au Parc floral de Paris, se tiendra le Salon de la nouvelle ville dans le cadre des 12^{es} Assises de l'Association des maires de l'Île-de-France (AMIF). Venez y découvrir le stand du SYCTOM.

www.salonnouvelleville.com

Une fréquentation Web en hausse

En décembre 2007, le nombre de visiteurs des sites Syctom et Isseane représente environ 171000 visiteurs. Une hausse perceptible pour le site du Syctom : + 12,8% du taux de visites par rapport à décembre 2006. Les rubriques pédagogiques «Traiter les déchets» et «Le site de Tom» sont les plus consultées par les internautes.

www.syctom-paris.fr

www.syctom-isseane.com

Vos initiatives nous intéressent !

Des manifestations, des opérations et des expériences : vous initiez et mettez en œuvre sur le terrain des actions en faveur de l'environnement. L'expérience de chacun peut être utile à tous. Faites-les-nous connaître, et nous en parlerons dans ce magazine !

Contact : 0140131788 ou 1706.

Syctom
magazine

Internet : www.syctom-paris.fr

Avec le soutien de



SYCTOM magazine est une publication du Syndicat intercommunal de traitement des ordures ménagères de l'agglomération parisienne - 35, bd de Sébastopol - 75001 Paris - Tél. : 01 40 13 17 00 - Fax : 01 42 33 40 47 - Directeur de la publication : François Dagnaud - Rédacteurs en chef : Michel Camy-Peyret, Malik Salemkour - Directrice de la communication : Véronique Menseau - Coordination : Cécile Jean, Nicolas Seguin - Crédits photos : Arnaud Olszak / SYCTOM de l'Agglomération parisienne ; Olivier Sebart / Éco-Emballages ; Thierry Bel/Ligaris ; Bande dessinée : Une bulle en plus ; infographie : Plcotto - Conception-réalisation : www.4014.com (réf. 1SYCMAG020). Document imprimé sur papier recyclé Cyclus - ISSN 1769-8782